



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	1/34

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	6
Vue synoptique de l'emploi-type.....	8
Fiche emploi type	9
Fiches activités types de l'emploi	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	17
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	27
Glossaire technique.....	29
Glossaire du REAC	31

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	3/34

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

La version 2023 du titre professionnel comprend l'ensemble des activités du conducteur de transport routier de marchandises sur porteur. En conséquence, le titre couvre l'ensemble des compétences nécessaires à ces activités.

L'analyse du travail a conduit à réorganiser les différentes compétences, leur intitulé et à en intégrer une nouvelle : « Respecter et appliquer les réglementations des transports tout au long de l'activité ».

Répondant à l'appellation et aux usages courants dans la profession, l'activité type est désormais intitulée « Réaliser, en sécurité, un transport de marchandises avec un véhicule porteur du groupe lourd ».

Il n'est pas prévu de changement de l'intitulé du titre.

Contexte de l'examen du titre professionnel

Le secteur du transport routier de marchandises doit relever trois défis majeurs : l'attractivité du métier de conducteur, l'innovation pour améliorer la qualité de service et l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Malgré une baisse en 2020, l'activité nationale des poids lourds du pavillon français augmente en 2021, mais la tension dans l'emploi s'accentue. Le titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur évolue avec l'omniprésence de l'innovation technologique. Les motorisations alternatives cohabitent, mais le gazole reste l'énergie première. Les évolutions majeures dans ces domaines sont encore en phase de tests, et l'enjeu crucial pour le transport routier dans les années à venir est le respect de l'environnement.

Dans ce contexte, et au regard de l'analyse du travail, les compétences du titre professionnel de conducteur de transport routier de marchandises sur porteur ont été réorganisées. Les compétences « Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule » et « Déetecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure » ont été supprimées en tant que telles et leur contenu a été intégré dans les autres compétences.

Par ailleurs, l'analyse du travail a démontré également un manque de connaissances réglementaires de la part des nouveaux entrants dans la profession, connaissances jugées incontournables par les employeurs. Ces connaissances figurent désormais dans la nouvelle compétence « Respecter et appliquer les réglementations des transports tout au long de l'activité ».

Tout au long de leur activité, les conducteurs doivent être conscients de leur impact environnemental et de leur empreinte carbone et être capables de mettre en œuvre une pratique de conduite écologique pour contribuer à une logistique plus durable au travers de la compétence transversale « Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi ».

Les compétences transversales « Agir en faveur de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle » et « Communiquer avec le service exploitation » figurent toujours dans la nouvelle mouture du titre professionnel.

Le conducteur est un vecteur commercial important. De ce fait, la compétence transversale « Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service » a été intégrée.

Les technologies avancées sont partie intégrante de la chaîne transport et logistique et le conducteur doit être à l'aise avec leur utilisation : la compétence transversale « Utiliser les technologies de l'information et les outils numériques dédiés au transport dans le respect des recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) » a été ajoutée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	5/34

Liste des activités

Ancien TP : Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur

Activités :

- Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

Nouveau TP : Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur

Activités :

- Réaliser, en sécurité, un transport de marchandises avec un véhicule porteur du groupe lourd

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	6/34

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
		1	Respecter et appliquer les réglementations des transports tout au long de l'activité
		2	Effectuer les contrôles obligatoires et de sécurité d'un véhicule de transport de marchandises du groupe lourd tout au long de l'activité
1	Réaliser, en sécurité, un transport de marchandises avec un véhicule porteur du groupe lourd	3	Conduire et manœuvrer en sécurité un véhicule porteur du groupe lourd
		4	Prendre en charge, transporter et livrer les marchandises
		5	Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	8/34

FICHE EMPLOI TYPE

Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le conducteur de transport routier de marchandises sur porteur conduit, en sécurité, des véhicules d'un poids total autorisé en charge (PTAC) supérieur à 3,5 tonnes pour acheminer des marchandises. Il utilise, en sécurité, des moyens de manutention adaptés lors des chargements et des déchargements.

Dans le respect du code de la route, des réglementations, des procédures de l'entreprise et de ses engagements contractuels, le conducteur de transport routier de marchandises sur porteur conduit sur tout type de parcours, quelles que soient les conditions météorologiques, de jour comme de nuit.

Les caractéristiques des transports à effectuer sont multiples : livraisons et enlèvements en zones urbaines, notamment les zones à faibles émissions (ZFE), en régional, en national ou en messagerie.

Le conducteur de transport routier de marchandises sur porteur vérifie l'état du véhicule et des équipements. Il vérifie la présence à bord et la validité des documents obligatoires. À l'issue des opérations de manutention, il conduit le véhicule, souvent sur des parcours préalablement définis ou prescrits. En adoptant les principes de l'écoconduite, il limite son impact sur l'environnement.

Il renseigne ou fait renseigner les documents accompagnant les marchandises et rend compte de son activité au service exploitation, le cas échéant à l'aide de systèmes informatiques embarqués.

Le conducteur exerce son emploi en fonction de l'autonomie dont il dispose et dans les limites de ses responsabilités. Il reçoit du service exploitation des consignes et les met en œuvre, en s'assurant que celles-ci sont compatibles avec les réglementations et les règles de sécurité.

En cas d'aléa ou de danger imminent, il prend les mesures de sécurité adaptées à la situation et à ses capacités. En tant que salarié de l'entreprise, il vérifie la bonne exécution des opérations de chargement, d'arrimage et de déchargement. Il procède également au contrôle quantitatif et qualitatif des marchandises.

Dans ses relations quotidiennes avec les expéditeurs et les destinataires, le conducteur représente l'image de marque de l'entreprise qui l'emploie.

Il est également l'interlocuteur des agents chargés des contrôles routiers, quels qu'ils soient.

En cas d'accident ou d'infraction de son fait, sa responsabilité civile ou pénale peut être engagée.

Lors des livraisons ou enlèvements de marchandises, le conducteur respecte les protocoles de sécurité.

Tout au long de son activité, le conducteur fait preuve de vigilance face aux risques de criminalité ou de trafic de clandestins. Selon l'activité de l'entreprise, il s'adapte à des réglementations et des contextes spécifiques. L'activité peut s'exercer les dimanches et jours fériés. Le conducteur peut prendre des repas et des repos hors du domicile. Le port d'une tenue spécifique peut lui être imposée.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- le transport pour compte d'autrui (entreprise de transport public de marchandises) ;
- le transport pour compte propre (entreprise réalisant elle-même le transport de ses propres marchandises) ;
- la location de véhicules avec conducteur.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Les titulaires du titre professionnel peuvent accéder à tous les emplois de conducteurs routiers de marchandises sur véhicule porteur. L'emploi est fonction des activités de l'entreprise, de la nature des marchandises transportées, du type et des équipements du véhicule.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	9/34

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Chapitre IV du code des transports : Formation professionnelle des conducteurs articles R. 3314-1 à 3314-28 ;

Chapitre V du code des transports : Contrôles et sanctions articles R. 3315-1 à R. 3315-12 ;

Décret n° 2022-1090 du 29 juillet 2022 relatif à la conduite encadrée (NOR : IOMS2135449D) ;

Arrêté du 5 janvier 2023 relatif à la conduite encadrée (NOR : IOMS2227544A).

Ce métier est encadré sur le plan réglementaire. Le conducteur doit justifier :

- de l'âge requis pour accéder à la profession : 18 ans pour un véhicule de transport de marchandises (CF. Décret n° 2021-542 du 30 avril 2021) ;
- de la détention de la catégorie C du permis de conduire valide (visite médicale) correspondant à la conduite des véhicules porteurs de transport de marchandises ;
- de la détention de la carte de qualification de conducteur (cf. décret 1340-2007 du 11 septembre 2007 modifié par le décret 2010 – 931 du 24 août 2010 et par l'article R3314-27 du code des transports du 1er février 2022) ;
- de la détention d'une carte individuelle de conducteur pour l'utilisation d'un tachygraphe numérique (Article R. 3313-19 et R. 3313-21 du code des transports du 1er août 2022) ;
- de l'obtention ou l'actualisation d'un certificat autorisant le transport des marchandises dangereuses par route, réglementé par l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et par l'arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit " arrêté TMD "), dit " certificat ADR ".

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Portant application de l'article D. 222-8 du Code de la route et fixant les conditions et modalités d'obtention du permis de conduire au vu des diplômes, certificats ou titres professionnels de conducteur routier - Arrêté du 17 janvier 2013.

Le titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur permet d'obtenir la catégorie C du permis de conduire, dès 18 ans, sans nouvel examen.

La réussite au titre permet d'obtenir la qualification initiale de conducteur du transport routier de marchandises prévue par l'article R. 3314-4 du code des transports.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser, en sécurité, un transport de marchandises avec un véhicule porteur du groupe lourd
Respecter et appliquer les réglementations des transports tout au long de l'activité
Effectuer les contrôles obligatoires et de sécurité d'un véhicule de transport de marchandises du groupe lourd tout au long de l'activité
Conduire et manœuvrer en sécurité un véhicule porteur du groupe lourd
Prendre en charge, transporter et livrer les marchandises
Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation

Compétences transversales de l'emploi

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	10/34

Agir en faveur de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle
Communiquer avec le service exploitation
Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi
Mobiliser un comportement orienté client et une posture de prestation de service
Utiliser les technologies de l'information et les outils numériques dédiés au transport dans le respect des recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311u-a-Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Fiche(s) Rome de rattachement

N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	11/34

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Réaliser, en sécurité, un transport de marchandises avec un véhicule porteur du groupe lourd

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le conducteur de transport routier de marchandises sur porteur conduit, en sécurité, des véhicules d'un poids total autorisé en charge (PTAC) supérieur à 3,5 tonnes pour effectuer des opérations de transport et acheminer des marchandises par route. Il est amené à conduire des véhicules utilisant des énergies diverses telles que le gazole, le gaz, l'électricité, l'hydrogène ou des motorisations hybrides. Il procède aux vérifications du véhicule, au chargement et au déchargement des marchandises, aux contrôles quantitatif et qualitatif et à l'émargement des documents de transport. Il identifie les dysfonctionnements. Durant toute sa prestation, il tient son entreprise informée.

Dans le respect du code de la route, des réglementations, des procédures de l'entreprise et de ses engagements contractuels, le conducteur de transport routier de marchandises sur porteur conduit sur tout type de parcours, quelles que soient les conditions météorologiques, de jour comme de nuit, selon les consignes reçues.

Au chargement, comme au déchargement, il met en œuvre les équipements du véhicule et assure sa propre sécurité au moyen d'EPI (équipements individuels de protection) adaptés. Il organise le chargement des marchandises et éventuellement procède aux opérations de manutention. Il effectue le déplacement et livre les marchandises. Lors des enlèvements ou des livraisons, il renseigne ou fait renseigner les documents accompagnant les marchandises et rend compte de son activité au service exploitation, le cas échéant à l'aide de systèmes informatiques embarqués.

Pour effectuer sa mission, selon la nature des marchandises à transporter, le conducteur utilise un véhicule dont les caractéristiques sont adaptées à la prestation. Il utilise des moyens de manutention, de calage et d'arrimage ainsi que des équipements appropriés. Selon les consignes, il assure le suivi des supports de charge ou emballages consignés. En cas de litige, et selon les consignes reçues, il peut prendre des photos qu'il transmet au service concerné.

Il transmet au service exploitation les éléments permettant de facturer la prestation, d'analyser les temps de service, d'assurer la maintenance du véhicule, ainsi que les justificatifs de consommation de carburant, péages et frais éventuels.

En cas d'aléas, il respecte les consignes de l'entreprise et applique les réglementations en vigueur.

Dans tous les cas, ses conditions de travail dépendent des paramètres suivants :

- les réglementations en vigueur dans les transports
- la zone géographique d'activité qui peut être locale, régionale ou nationale. L'essentiel de l'activité se déroule hors du site propre de l'entreprise, sur des parcours de toute distance ;
- le réseau routier utilisé et des contraintes liées au partage de ce réseau avec d'autres usagers ;
- le type de carrosserie équipant les véhicules utilisés ;
- la nature de la marchandise transportée et de son conditionnement ;
- les règles de sécurité applicables ;
- son isolement, le conducteur étant généralement seul et éloigné de son entreprise ;
- le mode d'organisation du travail :
 - certains conducteurs effectuent simplement un travail de conduite ; ils réalisent des navettes ou relais sur des itinéraires fixes et avec des véhicules déjà chargés. D'autres chargent et livrent des lots partiels ou complets et participent, le cas échéant aux opérations de manutention. Ils doivent alors préparer leur véhicule pour les opérations de chargement et de déchargement.
 - En messagerie, les conducteurs procèdent très souvent eux-mêmes aux chargements et déchargements des marchandises.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	13/34

Ces conditions d'exploitation entraînent des répercussions sur la vie privée du conducteur, qui peut être amené à travailler en horaires variables, de nuit, le dimanche et jours fériés et à prendre des repos et des repas hors du domicile.

Le conducteur réalise l'essentiel de son activité sur les routes et dans les locaux d'entreprises lors de livraisons ou d'enlèvements de marchandises. Il respecte les protocoles de sécurité et véhicule l'image de marque de l'entreprise qui l'emploie.

Son métier s'exerce, pour la partie conduite, sur le domaine public. Il est amené à exercer son activité de jour comme de nuit et ce, dans des conditions météorologiques parfois difficiles.

La mise en œuvre de l'emploi s'effectue dans le souci du respect des réglementations et de la sécurité. Tout au long de son activité, le conducteur doit faire preuve de vigilance face aux risques de criminalité ou de trafic de clandestins.

Le conducteur applique les consignes qu'il reçoit du service exploitation dans les limites de sa responsabilité et de l'autonomie dont il dispose. Le conducteur réalise seul la majeure partie de l'activité décrite.

Il relaie les informations entre l'entreprise qui l'emploie, l'expéditeur et le destinataire.

Il est amené à faire l'objet de contrôles routiers.

Il prend ses consignes et rend compte de son activité au service exploitation. Il utilise les systèmes informatiques embarqués.

En cas d'aléa ou de danger imminent, il prend les mesures de sécurité adaptées à la situation et à ses aptitudes.

En tant que salarié de l'entreprise, il vérifie la bonne exécution des opérations de chargement, d'arrimage et de déchargement. Il procède également au contrôle quantitatif et qualitatif des marchandises.

En cas d'infraction de son fait, sa responsabilité civile ou pénale peut être engagée.

Sa responsabilité professionnelle est limitée au respect des consignes et des procédures.

Le conducteur entretient l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et des autres usagers.

Il peut être en contact avec les équipes de maintenance et de manutention.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Décret n°2016-1550 du 17 novembre 2016 relatif à certaines dispositions de la partie réglementaire du code des transports (NOR : DEVK1527797D)

Chapitre IV du code des transports : Formation professionnelle des conducteurs articles R. 3314-1 à 3314-28

Chapitre V du code des transports : Contrôles et sanctions articles R. 3315-1 à R. 3315-12

Décret n° 2022-1090 du 29 juillet 2022 relatif à la conduite encadrée (NOR : IOMS2135449D)

Arrêté du 5 janvier 2023 relatif à la conduite encadrée (NOR : IOMS2227544A)

Chapitre IV du code des transports : Formation professionnelle des conducteurs, articles R. 3314-1 à 3314-28.

Ce métier est encadré sur le plan réglementaire. Le conducteur doit justifier :

- de l'âge requis pour accéder à la profession : 18 ans (articles R. 3314-4 et R. 3314-6 du code des transports) ;
- de la détention de la catégorie C du permis de conduire valide (visite médicale) correspondant à la conduite des véhicules porteurs de transport de marchandises ;
- de la détention de la carte de qualification de conducteur (cf. décret 1340-2007 du 11 septembre 2007 modifié par le décret 2010 – 931 du 24 août 2010 et par l'article R3314-27 du code des transports du 1er février 2022) ;
- pour la conduite de certains véhicules, de la détention d'une carte individuelle de conducteur pour l'utilisation d'un tachygraphe numérique (Article R. 3313-19 et R. 3313-21 du code des transports du 1er août 2022) ;
- de l'obtention ou l'actualisation d'un certificat autorisant le transport des marchandises dangereuses par route, réglementé par l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et par l'arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit " arrêté TMD "), dit " certificat ADR ".

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	14/34

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Respecter et appliquer les réglementations des transports tout au long de l'activité

Effectuer les contrôles obligatoires et de sécurité d'un véhicule de transport de marchandises du groupe lourd tout au long de l'activité

Conduire et manœuvrer en sécurité un véhicule porteur du groupe lourd

Prendre en charge, transporter et livrer les marchandises

Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation

Compétences transversales de l'activité type

Agir en faveur de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle

Communiquer avec le service exploitation

Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi

Mobiliser un comportement orienté client et une posture de prestation de service

Utiliser les technologies de l'information et les outils numériques dédiés au transport dans le respect des recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	15/34

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Respecter et appliquer les réglementations des transports tout au long de l'activité

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Tout au long de l'activité, respecter et appliquer les réglementations en vigueur. Respecter les dispositions prévues par le code des transports relatives à la réglementation nationale. Appliquer les dispositions prévues par la réglementation sociale européenne des temps de conduite et de repos (RSE). Appliquer la réglementation liée au transport de marchandises dangereuses (TMD). En toutes circonstances, respecter le code de la route et notamment les dispositions relatives aux poids lourds. Manipuler le tachygraphe dans le respect de ces réglementations. Actualiser ses connaissances et savoir-faire suivant le calendrier réglementaire.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Avant, pendant et après son service, quelle que soit sa situation de travail, le conducteur respecte les réglementations en vigueur dans les transports :

- **Avant la prise de service**, le conducteur veille à respecter ses repos réglementaires, contrôle la présence éventuelle de l'attestation d'emploi et vérifie la validité de son permis de conduire, de sa carte de conducteur et de sa carte de qualification ;
- **Au moment de la prise de service**, il contrôle la présence et la validité des documents de bord obligatoires, notamment ceux accompagnant la marchandise. Il contrôle le fonctionnement du tachygraphe, sélectionne et indique les informations et les activités adéquates ;
- **Au moment du chargement**, il respecte la réglementation en matière de répartition des charges et des poids maxima autorisés, il s'assure de la détention de tous les documents relatifs à la marchandise et en fonction du poids de l'envoi effectue l'opération de chargement ou la contrôle.

Il émarge et prend éventuellement des réserves sur la lettre de voiture. Il procède à l'échange des supports de charges et emballages consignés le cas échéant. Si le règlement intérieur l'impose, il porte les EPI adaptés ;

Pendant le transport, il respecte le code la route, le code des transports et les temps de conduite et de repos imposés par la réglementation sociale européenne (RSE, notamment le règlement CE 561/2006). Il prend les dispositions de sauvegarde et de sûreté de la marchandise prévues par le contrat de transport. En cas de contrôle routier, le conducteur présente aux contrôleurs les documents réglementairement exigés ;

A la livraison, en fonction du poids de l'envoi le conducteur effectue l'opération de déchargement ou la contrôle. Il s'assure de l'émargement effectif des documents par le destinataire et de leur conformité. Il veille au respect des clauses contractuelles, notamment en cas de litige ou en matière d'échange de supports de charge ou d'emballages consignés ;

En fin de service, le conducteur procède aux déchargements des marchandises enlevées ou les contrôle. Il manipule le tachygraphe et clôture sa journée de travail. Périodiquement, il transfère le contenu de sa carte de conducteur et informe le service exploitation d'anomalies éventuelles ;

En permanence, le conducteur se tient informé des évolutions réglementaires. En cas de contrôle ou d'anomalie, il imprime un ticket de tachygraphe. Il prend en compte les dispositions relatives à la réglementation liée au transport de marchandises dangereuses (TMD).

Critères de performance

La réglementation nationale est connue et respectée

La réglementation sociale européenne des temps de conduite et de repos est connue et respectée

Le code de la route est connu et respecté

Le tachygraphe est correctement utilisé au regard des réglementations

Les connaissances réglementaires sont conformes aux dispositions en vigueur

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	17/34

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier et contrôler les documents relatifs au conducteur
Identifier et contrôler les documents relatifs au véhicule
Identifier et contrôler les documents relatifs à la marchandise
Identifier et contrôler les documents relatifs aux habilitations administratives
Appliquer les règles du code de la route
Appliquer la réglementation sociale européenne des temps de conduite et de repos
Appliquer la réglementation sociale française du code des transports
Appliquer la réglementation nationale en vigueur dans les transports
Appliquer les réglementations spécifiques à la nature des marchandises
Appliquer les protocoles de sécurité en vigueur dans les entreprises d'accueil
Manipuler le tachygraphe
Le cas échéant, renseigner le livret individuel de contrôle (LIC)

Organiser son activité en prenant en compte les évolutions réglementaires
Respecter les procédures internes en vigueur

Connaissance des documents relatifs au conducteur
Connaissance des documents relatifs au véhicule
Connaissance des documents relatifs aux marchandises
Connaissance des documents relatifs aux habilitations administratives
Connaissance de la réglementation sociale européenne des temps de conduite et de repos et des sanctions applicables
Connaissance de base du code des transports en matière de réglementation sociale
Connaissance de base des réglementations relatives aux marchandises spécifiques
Connaissance de la responsabilité des différents intervenants lors d'une opération de transport
Connaissance des responsabilités du conducteur et de l'employeur en cas du non-respect des réglementations
Connaissance du code de la route, des règles et des sanctions applicables
Connaissance de l'environnement économique du transport routier de marchandises (TRM) et de ses évolutions
Connaissance des différentes activités du TRM (types d'entreprises et spécialisations du transport)
Connaissance de la structure et de l'organisation d'une entreprise ou d'un service « transport »
Connaissance du fonctionnement du tachygraphe numérique et analogique
Connaissance des systèmes informatiques embarqués du véhicule
Connaissance de base de la réglementation du transport national de marchandises
Connaissance juridique de base des contrats de transport national de marchandises
Connaissance des principales sanctions encourues en cas de non-respect des réglementations
Connaissance des infractions et des sanctions relatives au chargement du véhicule, à la répartition et l'arrimage des marchandises
Connaissance des obligations relatives au protocole de sécurité
Connaissance des dispositions réglementaires du transport de marchandises dangereuses
Connaissance des dispositions réglementaires en matière de port d'EPI

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	18/34

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Effectuer les contrôles obligatoires et de sécurité d'un véhicule de transport de marchandises du groupe lourd tout au long de l'activité

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Tout au long de l'activité, vérifier l'état général du véhicule, la propreté intérieure, extérieure et celle du compartiment de chargement et signaler toute anomalie au service concerné. Identifier les caractéristiques réglementaires et techniques du véhicule, contrôler le fonctionnement des éléments mécaniques et électroniques, circuits, dispositifs et équipements spécifiques. Effectuer l'appoint des différents fluides, carburant et additifs nécessaires au fonctionnement du véhicule en intégrant les principes du développement durable. Contrôler la présence et la validité des documents de bord obligatoires. Vérifier le fonctionnement des différents dispositifs d'enregistrement.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce de jour comme de nuit, en tous lieux, tout au long de l'activité et du parcours, à vide comme en charge. Le conducteur adopte une démarche d'écoresponsabilité lors des différents contrôles. En cas de contrôles routiers, le conducteur présente aux contrôleurs les documents réglementairement exigés. Le conducteur est en relation avec le service exploitation afin de transmettre toute information relative aux dysfonctionnements constatés. Il applique les consignes reçues. Les opérations liées à la préparation du véhicule et au nettoyage du compartiment de chargement peuvent occasionner de la fatigue et des risques d'accident.

Critères de performance

Le contrôle de la validité et de la conformité des documents obligatoires à bord du véhicule est effectué
Les contrôles de l'état général du véhicule, de ses équipements et du chargement sont effectués tout au long de l'activité

Les anomalies sont constatées et signalées au service compétent

Les caractéristiques et équipements du véhicule sont identifiés et contrôlés dans le respect des préconisations du constructeur

Les apponts de liquides nécessaires au fonctionnement du véhicule sont effectués en intégrant les principes du développement durable

Le fonctionnement des différents dispositifs d'enregistrement est contrôlé

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier et contrôler les documents relatifs au conducteur

Identifier et contrôler les documents relatifs au véhicule

Identifier et contrôler les documents relatifs à la marchandise

Identifier et contrôler les documents relatifs aux habilitations administratives

Vérifier les niveaux et faire l'appont des différents fluides, carburant et additifs

Contrôler les équipements de sécurité et le lot de bord

Contrôler les dispositifs de liaison mécaniques, électriques, pneumatiques et hydrauliques entre le véhicule et une structure amovible

Interpréter les données des indicateurs, notamment ceux du tableau de bord, et de l'informatique embarquée

Déetecter, localiser les fuites éventuelles des différents circuits.

Effectuer les essais de freinage

Réaliser le nettoyage extérieur et intérieur du véhicule

Porter les équipements de protection individuelle adaptés

Utiliser les systèmes d'informatique embarqués

Trier les déchets selon leur nature

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	19/34

Rechercher un renseignement dans le manuel d'utilisation constructeur
Localiser et identifier les différents organes et circuits du véhicule et apprécier leur état
Comprendre les informations du manuel constructeur
Appliquer les recommandations du manuel constructeur

Adapter le comportement en fonction des anomalies constatées
Appliquer les procédures en cas de dysfonctionnement

Rendre compte aux services compétents

Connaissance des documents relatifs au conducteur
Connaissance des documents relatifs au véhicule
Connaissance des documents relatifs aux marchandises
Connaissance des documents relatifs aux habilitations administratives
Connaissance des normes techniques des véhicules
Connaissance des équipements de sécurité requis pour un véhicule du groupe lourd
Connaissance des principaux organes du véhicule
Connaissance des différents fluides et de leur destination
Connaissance du manuel du constructeur
Connaissance des modes opératoires du nettoyage du véhicule
Connaissance de la signification des données des indicateurs, notamment ceux du tableau de bord, et de l'informatique embarquée
Connaissance des principes du développement durable
Connaissance des dispositifs de liaison mécaniques, électriques, pneumatiques et hydrauliques entre le véhicule et une structure amovible
Connaissance du rôle, de l'emplacement et du principe de fonctionnement des éléments constitutifs de la chaîne cinématique
Connaissance du rôle, de l'emplacement et du principe de fonctionnement des divers circuits équipant un véhicule lourd
Connaissance des dispositions réglementaires en matière de port d'EPI

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	20/34

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Conduire et manœuvrer en sécurité un véhicule porteur du groupe lourd

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte des caractéristiques du véhicule, du trafic, des conditions météorologiques, de la topographie des lieux, de l'itinéraire emprunté et de la nature des marchandises, conduire le véhicule dans les meilleures conditions de sécurité. Prendre toute disposition afin de préserver la marchandise et les intérêts des clients. Appliquer les consignes reçues et respecter les règles de circulation. Franchir en sécurité les infrastructures à risques, notamment les passages à niveau, tunnels, ouvrages d'art et zones de travaux. Effectuer en sécurité et avec précision les manœuvres nécessaires, à la mise en route, en circulation et lors du stationnement. Appliquer les principes de l'écoconduite. À l'aide de moyens de paiement fournis par l'entreprise, acquitter toute taxe routière et effectuer les pleins des réservoirs en carburant, additif ou autre source d'énergie.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en tous lieux du domaine public ou privé.

La conduite du véhicule s'effectue en charge comme à vide, de jour comme de nuit, quelles que soient les conditions météorologiques et dans le respect des réglementations en vigueur.

La conduite est adaptée aux caractéristiques des marchandises et au profil du parcours à effectuer.

Les contraintes horaires, les conditions de circulation, les caractéristiques de la marchandise, les rapports avec les divers interlocuteurs peuvent être générateurs de fatigue et de risques d'accident.

La configuration de certains sites peut accroître la complexité des manœuvres.

L'environnement, les contraintes commerciales et les caractéristiques du chargement peuvent imposer au conducteur un itinéraire et un lieu de stationnement adapté.

Les informations sur l'activité du conducteur, le fonctionnement du véhicule et son utilisation sont enregistrées par des dispositifs embarqués et transmises aux services concernés de l'entreprise.

Critères de performance

Les situations de conduite sont maîtrisées en fonction des caractéristiques du véhicule et de son chargement dans tous les contextes de circulation

L'itinéraire emprunté est conforme aux consignes reçues

Les principes de l'écoconduite sont appliqués

Les consignes, les règles de circulation et les principes de sécurité routière sont respectés

Les manœuvres sont effectuées en sécurité et avec précision

À l'arrêt comme en circulation, les mesures de sauvegarde et de préservation de la marchandise sont appliquées

L'acquittement des taxes routières est opéré ou contrôlé et le plein en carburant ou autres sources d'énergie est effectué

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les principes de conduite préventive

Respecter le code de la route

Adopter les principes de sécurité routière

Mettre en œuvre les principes de l'écoconduite

Utiliser une carte routière pour élaborer un itinéraire

Utiliser un système de navigation adapté aux poids lourds et à la catégorie du véhicule

Utiliser les dispositifs d'aide et d'assistance à la conduite

Adapter la conduite aux caractéristiques des marchandises

Adopter un comportement de conduite en rapport avec les forces appliquées au véhicule en mouvement

Manœuvrer en sécurité et avec précision

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	21/34

Conduire en condition nocturne
Franchir en sécurité les infrastructures à risques
Franchir en sécurité les tunnels et ouvrages d'art
Franchir en sécurité les passages à niveau
Franchir en sécurité les zones de travaux
Utiliser les voies et emplacements réservés
Prendre les dispositions nécessaires à la sûreté du véhicule et du chargement lors des stationnements
Être attentif aux usagers de la route, notamment les usagers vulnérables et les utilisateurs des nouvelles mobilités
Partager l'infrastructure routière avec les autres usagers

Adopter un comportement en cohérence avec la notion de développement durable
Percevoir et anticiper les réactions des autres usagers de la route
Organiser son déplacement sur la base des consignes reçues
Partager l'infrastructure routière avec les autres usagers

Être ponctuel et discret
Être calme et courtois en toutes circonstances

Connaissance et maîtrise des opérations arithmétiques de base et des calculs professionnels
Connaissance des caractéristiques réglementaires et techniques d'un véhicule du groupe lourd affecté au transport de marchandises
Connaissance du code de la route
Connaissance des principes de sécurité routière
Connaissance de base du code des transports en matière de réglementation sociale
Connaissance de la réglementation sociale européenne des temps de conduite et de repos
Connaissance des forces s'appliquant aux véhicules en mouvement
Connaissance des particularités de la conduite d'un tracteur routier en solo
Connaissances des systèmes avancés d'aide à la conduite (ADAS)
Connaissance des particularités de la conduite de nuit ou en conditions difficiles
Connaissance des règles et principes de franchissement des tunnels et des ouvrages d'art
Connaissance des règles et principes de franchissement des passages à niveau
Connaissance des règles et principes de franchissement des zones de travaux
Connaissance des principales sanctions encourues en cas de non-respect des réglementations
Connaissance de la typologie des usagers de la route
Connaissance des principes de l'écoconduite
Connaissance du principe de fonctionnement du système de freinage, des ralentisseurs et de leurs limites d'utilisation
Connaissance des principes de fonctionnement des transmissions automatisées et automatiques
Connaissance des techniques d'élaboration d'un itinéraire
Connaissances des principes et précautions à appliquer lors de la manœuvre d'un véhicule lourd
Connaissances des procédures et dispositifs nécessaires à l'acquittement des taxes routières
Connaissance des différents types d'infrastructures routières et de leurs particularités

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	22/34

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Prendre en charge, transporter et livrer les marchandises

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte des contraintes du transport et des marchandises, élaborer un plan de chargement, un ordre d'enlèvements et de livraisons ou appliquer ceux qui ont été définis. Contrôler ou effectuer le chargement et le déchargement. Transmettre les informations de répartition, de calage et d'arrimage ou effectuer ces opérations y compris lors d'un déchargement partiel. Utiliser en sécurité des moyens de manutention manuels ou mécanisés et, le cas échéant, mettre en œuvre les équipements du véhicule adaptés aux caractéristiques des marchandises transportées. Identifier, contrôler, renseigner, émarger et faire émarger les documents accompagnant les marchandises, tous supports confondus. A l'enlèvement ou à la livraison, en cas de non-conformité de la marchandise lors des contrôles quantitatifs et qualitatifs, informer le service exploitation et se conformer aux instructions reçues. Suivant les engagements contractuels, effectuer l'échange des supports de charge et emballages consignés et procéder, le cas échéant, à l'encaissement des sommes dues.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en tous lieux du domaine public ou privé.

La prise en charge, la manutention et l'acheminement de marchandises spécifiques, notamment dangereuses ainsi que l'utilisation de certains équipements de manutention équipant le véhicule peuvent nécessiter la détention de qualifications particulières.

Le conducteur peut rencontrer des situations difficiles en matière de litiges avec la clientèle et doit rester attentif à la préservation de l'image de marque de l'entreprise.

Le conducteur est en contact avec le service exploitation en cas d'aléas.

Les opérations liées à la manutention des charges occasionnent de la fatigue et des risques d'accident.

À l'enlèvement, comme à la livraison, le conducteur assure le contrôle, le renseignement et l'émargement des documents accompagnant la marchandise.

Critères de performance

L'ordre des livraisons et des enlèvements, ainsi que le plan de chargement tenant compte des impératifs clients et des marchandises transportées sont respectés.

Le chargement est correctement réparti, calé, arrimé dans le respect des consignes reçues, des obligations réglementaires et en fonction du gabarit du véhicule

Les moyens de manutention et les équipements du véhicule sont utilisés en sécurité

Les documents accompagnant la marchandise sont contrôlés, renseignés et émargés

Les contrôles quantitatifs et qualitatifs des marchandises sont effectués

Les réserves ou contre-réserves sont clairement rédigées au regard des instructions reçues

L'échange des supports de charge ou emballages consignés est effectué

Les encaissements sont réalisés et conformes aux engagements contractuels

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Établir un plan de chargement

Déterminer un ordre d'enlèvements et de livraisons

Répartir, caler et arrimer les marchandises

Identifier les supports de charge et les emballages consignés

Utiliser les moyens de manutention

Mettre en œuvre les équipements du véhicule

Identifier, renseigner et contrôler les documents d'accompagnement de la marchandise, tous supports confondus

Contrôler avec rigueur les marchandises quantitativement et qualitativement

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	23/34

Rédiger précisément les éventuelles réserves ou contre réserves à l'enlèvement ou à la livraison des marchandises, selon les consignes reçues
Prendre et transmettre des photographies exploitables
Effectuer les encaissements

Respecter les consignes

Communiquer de façon claire et concise
Rendre compte aux services concernés

Connaissance des formules de calcul des longueurs, surfaces, volumes et poids
Connaissance des forces s'appliquant aux masses en mouvement
Connaissance de la responsabilité des différents intervenants lors d'une opération de transport
Connaissance des moyens de calage et d'arrimage conformément à la norme européenne 12195
Connaissance des techniques de calage et d'arrimage, selon la norme européenne 12195
Connaissance de l'utilisation des moyens de manutention manuels ou mécanisés
Connaissance des principes de prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
Connaissance des différents supports de charge et emballages
Connaissance des infractions et des sanctions relatives au chargement du véhicule, à la répartition et l'arrimage des marchandises
Connaissance de base de la réglementation du transport national de marchandises
Connaissance juridique de base des contrats de transport national de marchandises
Connaissance des documents usuels et spécifiques accompagnant les marchandises
Connaissance des supports numériques des documents accompagnant les marchandises
Connaissance des actions à mettre en œuvre en cas de litige
Connaissance des différents modes de paiement
Connaissance des obligations relatives au protocole de sécurité
Connaissance des habilitations ou certifications requises pour le transport de marchandises spécifiques ou l'utilisation de certains équipements
Connaissance de l'incidence des litiges sur l'image de marque de l'entreprise
Connaissance des dispositifs de liaison mécaniques, électriques, pneumatiques ou hydrauliques entre le véhicule et une structure amovible

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	24/34

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Appliquer la réglementation liée au transport de marchandises dangereuses (TMD). Respecter les protocoles de sécurité, appliquer les préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique et porter les équipements de protection individuelle (EPI). Connaître les effets et les risques liés à toute forme d'addictions, comme la consommation d'alcool, de médicaments, de drogues et à l'usage d'écrans ou autres perturbateurs de conduite, notamment du téléphone portable. En présence d'incident ou d'accident, appliquer et faire appliquer les procédures de protection et d'alerte. À l'apparition de tout signe de dysfonctionnement concernant le véhicule, en déterminer l'origine et alerter le service concerné. Le cas échéant, rédiger un constat européen d'accident, en format papier ou numérique, suivant les consignes en vigueur dans l'entreprise. Au regard des risques et des sanctions liés à la criminalité et au trafic de clandestins, effectuer les vérifications nécessaires et prendre les dispositions appropriées.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre tout au long de l'activité du conducteur en circulation comme à l'arrêt, de jour comme de nuit.

La fatigue engendrée durant son activité par le trafic, par les impératifs horaires et par les relations avec les tiers, nécessite que le conducteur prenne préalablement à son activité un repos adapté. Le conducteur doit respecter une hygiène de vie compatible avec l'exercice du métier. Les opérations de chargement et de déchargement effectuées à de multiples reprises impliquent l'application des préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique. Dans certains environnements de travail, le conducteur peut être amené à porter des tenues de travail.

L'environnement peut présenter des risques importants pour le conducteur et le matériel. Le conducteur peut être amené à porter les équipements de protection individuelle (EPI) usuels ou spécifiquement imposés par le protocole de sécurité. L'immobilisation du véhicule peut imposer l'utilisation de dispositifs de signalisation prévus par la réglementation. L'environnement, les contraintes commerciales et les caractéristiques du chargement peuvent imposer au conducteur un itinéraire et un lieu de stationnement adaptés. L'utilisation des écrans, ou autres perturbateurs de conduite, notamment le téléphone portable s'effectue obligatoirement à l'arrêt. En cas d'aléas, le conducteur rend compte au service exploitation et applique les consignes reçues.

Critères de performance

La réglementation relative au transport de marchandises dangereuses est appliquée

Les protocoles de sécurité et les préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique sont respectés et les EPI sont utilisés

Les effets et les risques liés à toute forme d'addictions et à l'usage de perturbateurs de conduite sont connus.

En cas d'incident ou d'accident, les procédures de protection et d'alerte sont appliquées

Le constat européen d'accident est correctement renseigné

Les vérifications relatives à la prévention du trafic des clandestins sont effectuées

L'origine d'un dysfonctionnement est déterminée et les services concernés sont informés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser les équipements de protection individuelle

Mettre en œuvre les mesures de protection individuelle et collective

Appliquer les principes de protection et d'alerte

Renseigner le constat européen d'accident et autres documents

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	25/34

Identifier et inspecter les parties du véhicule potentiellement propices à la criminalité ou au trafic des clandestins

Prendre les dispositions pour une hygiène de vie compatible avec l'exercice du métier

Rechercher un renseignement dans le manuel d'utilisation du constructeur

Repérer et analyser les symptômes d'une panne

Interpréter et exploiter les informations fournies par les instruments de bord

Réaliser les tests permettant de confirmer certains diagnostics de panne

Basculer une cabine

Utiliser les moyens de lutte contre l'incendie présent à bord du véhicule

Mettre en œuvre les principes de prévention des risques professionnels

Prendre les dispositions pour garantir une condition physique compatible avec l'exercice du métier

Appliquer les principes de prévention des risques liés à l'activité physique

Appliquer les procédures concernant la prévention du transport de clandestins

Appliquer les dispositions réglementaires relatives au transport de marchandises dangereuses

Respecter les procédures internes en vigueur

Appliquer les consignes reçues

Utiliser les écrans, ou autres perturbateurs de conduite, notamment le téléphone portable, obligatoirement à l'arrêt

Garder son calme et rester courtois en toutes circonstances

Relater au service exploitation, de façon concise, écrite ou orale les circonstances d'un accident

Appliquer le protocole de sécurité

En présence d'un accident, décider de s'arrêter de façon opportune

Hiérarchiser les mesures qui s'imposent en attendant l'arrivée des secours

Collecter les renseignements nécessaires et alerter les services d'intervention

Transmettre le constat européen d'accident et les formulaires aux services concernés

Connaissance du numéro européen d'appel des secours

Connaissance des effets de l'alcool, des médicaments et des stupéfiants sur l'organisme

Connaissance des risques et des sanctions encourus en matière de consommation d'alcool, de stupéfiants d'usage d'écrans ou autres perturbateurs de conduite, notamment du téléphone portable

Connaissance de base de la diététique et du cycle du sommeil

Connaissance de la typologie des usagers vulnérables

Connaissance des procédures de protection et d'alerte

Connaissance des sanctions prévues par le code de la route

Connaissance de la prévention des risques liés à l'activité physique

Connaissance des règles d'utilisation de la téléphonie embarquée

Connaissance des conséquences de l'utilisation des perturbateurs, notamment du téléphone portable lors de la conduite

Connaissance des classes de contravention et des principales infractions

Connaissance des responsabilités de l'employeur et du conducteur en matière de criminalité et de trafic des clandestins, au vu de la législation en vigueur

Connaissance des mesures de sécurité à prendre en cas d'immobilisation du véhicule

Connaissance du manuel fourni par le constructeur

Connaissance des procédures à mettre en œuvre en cas de dysfonctionnement

Connaissance du constat européen d'accident et des consignes pour le renseigner

Connaissance des procédures à mettre en œuvre en cas de panne

Connaissance des techniques d'utilisation des équipements de lutte contre l'incendie, présents à bord

Connaissance des dispositions réglementaires du transport de marchandises dangereuses

Connaissance des principes spécifiques de sécurité à mettre en œuvre en cas d'incident ou d'accident lors du franchissement des infrastructures à risques, tunnels, passages à niveaux, zones de travaux et ouvrages d'art

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	26/34

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Agir en faveur de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tant que conducteur, identifier les risques liés à l'activité professionnelle, physiques et psychosociaux (PRAP et RPS). Observer, analyser et décrire la situation de travail afin d'en minimiser les risques et être force de propositions et d'améliorations en la matière.

Appliquer les mesures de prévention des risques définies par l'employeur et les réglementations.

Critères de performance

Les risques liés à l'activité professionnelle sont identifiés

Les principes de prévention des risques liés à l'activité professionnelle sont respectés

Les propositions d'améliorations de la situation de travail sont énoncées

Les mesures de prévention des risques sont appliquées

Communiquer avec le service exploitation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Tout au long de son activité, prendre en compte les consignes émanant du service exploitation.

Remonter au service exploitation toute information relative à un aléa, un incident, un accident ou une situation problématique. Appliquer les consignes reçues afin d'assurer la continuité et la qualité des prestations de transport.

Critères de performance

Les informations sont relayées au service exploitation

Les réserves ou les réclamations des clients sont transmises au service exploitation

Les dysfonctionnements ou anomalies sont signalés, oralement ou par écrit au service exploitation

Les consignes transmises par le service exploitation sont comprises et mises en œuvre

Le langage est adapté à l'interlocuteur

Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Tout au long de l'activité, adapter son comportement aux principes d'écoresponsabilité. Cette démarche concerne aussi bien la conduite que les activités annexes, telles que le tri des déchets, le recyclage des produits, le nettoyage du véhicule, les opérations de maintenance, ainsi que les contrôles des niveaux des fluides. En tenant compte du type de véhicule, des spécificités du parcours et des conditions météorologiques, respecter les principes de l'écoconduite.

Critères de performance

La démarche d'écoresponsabilité est respectée tout au long de l'activité

Les principes de l'écoconduite sont mis en œuvre

Le tri des déchets est effectué

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	27/34

Mobiliser un comportement orienté client et une posture de prestation de service

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Intégrer la notion de satisfaction client tout au long de son activité.

Effectuer les prestations de transport en adoptant une posture commerciale. Être courtois et calme en toute circonstance, favoriser le dialogue en cas de litige au chargement ou au déchargement

Adopter un comportement prenant en compte les attentes des clients et prendre les mesures permettant leur satisfaction.

Critères de performance

La notion de satisfaction client est prise en compte tout au long de l'activité

Les demandes et observations des clients ou donneurs d'ordres sont prises en compte

Les actions menées participent à la satisfaction des clients

Le comportement est adapté à toutes les situations

L'image de marque de l'entreprise est préservée en toutes circonstances

Utiliser les technologies de l'information et les outils numériques dédiés au transport dans le respect des recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous couvert des procédures informatiques de sécurité de l'entreprise et dans une démarche de prévention de la cybercriminalité, utiliser un système informatique embarqué. Utiliser en sécurité un logiciel de messagerie électronique, une application sur un smartphone ou un système de communication embarqué.

Utiliser en sécurité un système permettant la remontée d'informations.

Critères de performance

La manipulation des outils numériques respecte les principes de prévention de la cybercriminalité

Le mode de transmission de l'information est adapté à la situation et conforme aux consignes et aux procédures de cybersécurité de l'entreprise

Les données saisies ou remontées sont fiables

Les dispositifs d'information et de communication sont maîtrisés

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	28/34

Glossaire technique

ADAS

Les systèmes d'aide à la conduite ou Advanced Driver Assistance Systems (ADAS) sont des systèmes électroniques qui aident le conducteur lors de la conduite et du stationnement.

Au moyen de caméras, de capteurs, de lidars et de radars à l'intérieur et autour du véhicule, les ADAS améliorent la sécurité routière. Les systèmes aident le conducteur à détecter et à réagir aux obstacles potentiels ou aux erreurs de conduite afin de prévenir les problèmes et les collisions.

APS-TRM

Acteur Prévention Secours Transport Routier Marchandises.

Cette formation s'adresse aux salariés du transport routier de marchandises. Elle permet aux conducteurs de contribuer à leur propre prévention et à la maîtrise des risques de leur entreprise en portant secours en cas d'accident, au même titre qu'un sauveteur secouriste du travail.

PORTEUR

Un véhicule porteur, également appelé camion porteur ou simplement porteur, est un véhicule de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes de PTAC, fabriqué ou modifié pour recevoir un conteneur ou un équipement lourd sur son châssis. Contrairement au tracteur routier destiné à « tracter » son conteneur, le camion porteur lui est conçu pour « porter » sa marchandise.

PRAP

Principes de prévention des risques liés à l'activité physique.

RPS

Les risques psychosociaux (RPS) correspondent à des situations de travail où sont présents, combinés ou non :

- du stress : déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes de son environnement de travail et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face ;
- des violences internes commises au sein de l'entreprise par des salariés ;
- des violences externes commises sur des salariés par des personnes externes à l'entreprise.

Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail.

T.M.D.

Le transport de marchandises dangereuses par route est régi par l'Accord relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (ADR). Cet accord concerne tout transport routier de marchandises dangereuses, ainsi que toutes opérations de chargement ou déchargement de marchandises dangereuses d'un véhicule routier.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	29/34

Usager vulnérable

L'article R412-6 du code de la route stipule : « Tout véhicule en mouvement ou tout ensemble de véhicules en mouvement doit avoir un conducteur. Celui-ci doit, à tout moment, adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation. Il doit notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables ».

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	30/34

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère règlementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	31/34

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CTRMP	REAC	TP-00070	10	23/10/2024	23/10/2024	32/34

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

